



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 51 de la liste préliminaire*

Culture de paix

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010

Note du Secrétaire général

En application de la résolution 61/45 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2006, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Résumé

Le présent rapport, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est soumis conformément à la résolution 61/45 de l'Assemblée générale, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Il fait suite au rapport d'activité annuel sur la Décennie également établi par l'UNESCO (voir A/61/175). Le rapport fait la synthèse des activités menées par l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir et appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de paix et contient des recommandations à cet égard.

* A/62/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de paix	3
A. Activités visant à faire prévaloir une culture de paix grâce à l'éducation	3
B. Activités visant à promouvoir un développement économique et social durable	7
C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme	9
D. Activités visant à assurer l'égalité entre les sexes	11
E. Activités visant à encourager la participation démocratique	14
F. Activités visant à favoriser la compréhension, la tolérance et la solidarité	16
G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information	17
H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales	18
III. Rôle de la société civile	20
IV. Dispositif de communication et d'information	20
V. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. En 2006, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a soumis le rapport annuel de l'Organisation sur ses programmes et ceux d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne leur respect du Programme d'action en faveur d'une culture de paix dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, et sa mise en œuvre. Dans sa résolution 61/45, l'Assemblée générale a félicité l'UNESCO d'avoir compris que la promotion d'une culture de paix était l'expression de sa mission fondamentale, et l'a encouragée, en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie, à intensifier encore les activités qu'elle a entreprises pour promouvoir une culture de paix. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur l'application de la résolution.

II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de paix

2. L'UNESCO ayant été chargée de coordonner et de mettre directement en œuvre les activités prévues dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, le présent rapport fait la synthèse des activités menées à ce titre par l'Organisation avec la participation d'autres entités du système des Nations Unies, de gouvernements et d'acteurs de la société civile. Il donne également un aperçu des activités exécutées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces activités font l'objet de huit sections, qui correspondent aux huit domaines d'intervention prévus dans le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

A. Activités visant à faire prévaloir une culture de paix grâce à l'éducation

3. L'UNESCO a poursuivi ses activités dans le domaine de l'éducation pour la paix en aidant les États membres à intégrer le concept d'éducation de qualité dans leurs systèmes éducatifs respectifs, à tous les niveaux. Des manuels scolaires et du matériel pédagogique appropriés, d'un point de vue tant culturel que linguistique, ont ainsi été produits à l'intention de systèmes d'éducation élémentaire aussi bien scolaires que non scolaires; des bases de données répertoriant les pratiques de référence ont été constituées, et l'échange de données d'expérience a été poursuivi; des politiques d'enseignement de la science et de la technologie ont été élaborées à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, afin de contribuer à

l'atténuation de la pauvreté; la solidarité interuniversitaire est encouragée au profit du développement; enfin, les activités de promotion de l'éducation pour la paix les plus remarquables ont été récompensées. En 2007, du matériel pédagogique qui offre des références aux enseignants sur les concepts fondamentaux concernant l'éducation pour la paix, la gestion des conflits, la violence sexiste et l'abolition des châtiments corporels, a été produit et diffusé à grande échelle. L'échange d'informations a été facilité par l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers sous-régionaux qui ont permis aux principales parties prenantes d'examiner le problème de la violence sexiste à l'école, de formuler des recommandations pour intégrer les valeurs de la culture de paix dans les politiques éducatives, d'examiner la violence chez les jeunes et à l'école, ainsi que d'identifier les bonnes pratiques. Des projets de recherche ont également été entrepris en collaboration avec les chaires UNESCO, des universités et des instituts de recherche. Par exemple, un projet d'intégration des notions de paix et d'entente interculturelle aux programmes d'enseignement scolaire et non scolaire dans les pays en proie à un conflit (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone) a été exécuté en coordination avec la Banque africaine de développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en étroite partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le programme des Volontaires des Nations Unies. En outre, en coopération avec le Gouvernement botswanais, l'UNESCO a appuyé la création du centre d'études pour la culture de paix à l'Université du Botswana, qui desservira les pays de l'Afrique australe. On mentionnera, parmi les autres projets mis en œuvre, des études financées par la Fondation Ford sur la tolérance culturelle et la discrimination dans les politiques et les pratiques en matière d'éducation (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou); l'évaluation d'un programme d'éducation pour la paix à Mexico, sous l'égide de l'UNICEF et du Ministère de l'éducation; et un projet de recherche sur la coexistence des écoles au Chili, mené en collaboration avec l'Organisation des États ibéro-américains et l'Université catholique.

4. L'UNESCO s'emploie actuellement à encourager l'utilisation des technologies de l'information et des communications, telles que la radio locale, la presse écrite et l'Internet, dans les collectivités et les écoles afin de promouvoir l'éducation pour la paix sur les questions touchant la non-violence, la tolérance et la compréhension mutuelle. À titre d'exemple, en collaboration avec le Caribbean Institute of Media and Communication et la Faculté de sciences pures et appliquées de l'Université des Indes occidentales, elle a récemment produit deux nouvelles vidéos pédagogiques qui examinent les problèmes liés à la criminalité et à la violence sous différents angles et qui seront distribuées aux médias locaux dans les Caraïbes. L'Organisation œuvre également pour aider les centres multimédias communautaires à diffuser des programmes en faveur de la paix et de la non-violence, tels que le centre ROOTS/FM/ZincLink à la Jamaïque. Le centre a diffusé pendant 18 mois une série de reportages connus sous le nom de « Community Link-Up » (liaison communautaire) qui visent à créer un environnement dans lequel les habitants des quartiers déshérités peuvent former des alliances et des liens d'amitié au-delà des clivages politiques.

5. L'UNESCO poursuit également un projet novateur de diffusion à la radio, à la télévision et sur l'Internet, le réseau « Pouvoir de la paix », destiné à devenir un réseau indépendant qui aura une audience et une portée mondiales. Il vise à promouvoir la libre expression culturelle grâce à l'élaboration de contenus locaux, à

assurer la diffusion, la communication et le dialogue, à donner une voix à ceux qui en sont privés, et à partager nos diverses données d'expérience grâce au pouvoir des médias et des moyens d'information. Parallèlement à la création de contenu, il est prévu de lancer un programme de formation à l'intention des jeunes réalisateurs.

6. Les programmes de l'UNICEF tiennent compte du fait que l'éducation doit chercher à promouvoir la paix et la tolérance en évitant d'alimenter la haine et la suspicion. En particulier, le programme « Voix de la jeunesse » de l'UNICEF donne aux jeunes du monde entier les moyens d'acquérir une plus grande autonomie en leur permettant d'examiner toutes sortes de questions ayant trait aux droits de l'homme, à l'éducation pour la paix et au changement social et de coopérer dans ces domaines. Il leur permet également de participer avec leurs pairs aux réunions du Sommet Junior 8, qui leur offrent l'occasion de débattre des questions examinées par le Groupe des Huit et de faire des recommandations aux dirigeants du Groupe. En 2006, 64 jeunes (8 de chaque pays membre) ont participé au Sommet Junior 8 à Saint-Pétersbourg. Les jeunes ont exhorté les dirigeants du Groupe à inscrire l'élaboration et l'enseignement d'un programme éducatif mondial pour la paix au nombre de leurs priorités.

7. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes ont conçu un projet d'éducation sur la paix, le désarmement et la non-prolifération qui prévoit la mise en place d'une formation destinée aux responsables politiques et aux jeunes, ainsi que l'échange d'enseignements tirés de l'expérience des zones exemptes d'armes nucléaires et la production de matériel audiovisuel consacré à ces zones. Un vidéo-clip intitulé « Peacemaker » (Rétablir la paix), produit par le Centre régional en coopération avec ses partenaires, présente un répertoire de chansons interprétées par des écoliers paraguayens en hommage à la manifestation organisée en 2003 dans leur pays pour détruire des armes à feu et des munitions et en appui au règlement pacifique des conflits.

8. Le Centre régional et ses partenaires ont également soutenu, pour la deuxième année consécutive, une initiative folklorique et culturelle en complément à la célébration de la fête nationale du Pérou, le 28 juillet. La célébration, qui donne typiquement lieu à des parades de style militaire, est accompagnée de danses folkloriques, de manifestations sportives et d'expositions d'art pour sensibiliser la population, notamment la communauté scolaire, à une culture de paix. Plus de 20 000 personnes ont pris part aux festivités, avec la participation active de 362 centres nationaux d'éducation, des médias nationaux, du bureau local de gestion de l'enseignement et de diverses organisations non gouvernementales, ainsi que du Centre grâce à son appui logistique, technique et financier. Cette forme d'assistance novatrice a abouti à la publication de la résolution ministérielle 0352-2006, qui rend hommage à cette nouvelle orientation artistique de la célébration de la fête nationale et interdit l'utilisation de pistolets d'enfant ou autres armes factices durant les festivités organisées à cette occasion.

9. Dans le cadre de l'Initiative de partenariat mondial pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine en Afrique, ONU-Habitat met en place six centres à guichet unique « We are the Future » (Nous sommes l'avenir) dans six villes sortant d'un conflit (Addis-Abeba, Asmara, Freetown, Kaboul, Kigali et Naplouse). Connue sous le nom de WAF-One Stop, l'Initiative considère les jeunes comme un atout pour le

développement et repose sur le principe consistant à former les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui vivent en milieu urbain pour concevoir et exécuter eux-mêmes des activités et des programmes éducatifs en faveur des jeunes enfants (de la naissance à 6 ans) et de leurs pairs. Dans cet esprit, les centres permettront aux jeunes de concevoir leurs propres activités et d'acquérir des compétences et des capacités, tout en leur fournissant des informations sur les domaines privilégiés par l'Initiative (technologies de l'information et des communications, santé, sports et arts). Jusqu'à présent, ONU-Habitat a effectué des missions à Addis-Abeba, Freetown et Kigali pour étudier la possibilité de confier l'exécution du programme WAF-One Stop à des jeunes et à des parties prenantes intéressées.

10. Dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, l'OIT collabore avec les pays pour éliminer progressivement le travail des enfants en renforçant la capacité nationale de remédier au problème et en créant un mouvement mondial pour mettre fin à cette pratique. Bien que le travail des enfants ne soit pas assimilable à la violence, de nombreux enfants sont exposés à la violence sur leur lieu de travail. Selon une étude récente de l'OIT¹, 218 millions de filles et de garçons étaient forcés à travailler, dont 126 millions dans les pires formes de travail des enfants, notamment l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, la pornographie, la traite des enfants, les activités illégales et les conflits armés. Dans le cadre du projet de l'OIT, des activités ont été menées pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de criminaliser l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Dans le cadre du plan d'action mondial de l'OIT contre le travail des enfants, il est recommandé aux gouvernements de formuler des plans d'action nationaux pour l'abolition de toutes les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016. Bien que ces plans ne visent pas uniquement la violence à l'égard des enfants, ils englobent la lutte contre les formes dangereuses de travail des enfants, telles que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la traite des enfants, qui sont intrinsèquement violentes dans la plupart des cas. L'OIT s'emploie également à élaborer des outils permettant d'aider les États membres et les partenaires sociaux à établir une liste des formes dangereuses de travail des enfants, notamment un document détaillé sur la marche à suivre et une fiche d'information sur les formes dangereuses de travail des enfants.

11. La FAO dirige le partenariat sur l'éducation pour les populations rurales (EPR), qui s'inscrit dans l'Alliance internationale contre la faim et dans l'initiative Éducation pour tous (EPT). L'éducation est une condition préalable à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de l'agriculture et des conditions de vie des populations rurales, mais aussi à l'avènement d'un monde où la sécurité alimentaire sera le lot de tous. L'EPR a pour objet d'assurer ou de mettre en place des conditions propices à l'élimination de la pauvreté, à l'instauration de la paix et à la sécurité alimentaire. Il s'agit de convaincre les gouvernements, en collaboration avec la société civile, d'appuyer les investissements dans les ressources humaines, notamment dans l'éducation, l'alphabétisation et d'autres types de formation, indispensables pour parvenir au développement durable. La FAO et l'UNESCO invitent des pays membres, des organisations internationales et la société civile à se joindre à ce partenariat, dont le principal objectif est de mettre en place les moyens nécessaires à la planification et à l'exécution de l'EPR dans le cadre des plans nationaux d'éducation pour tous et de développement rural. Le partenariat compte aujourd'hui 300 membres, y compris des organisations de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales. Des entités nationales telles que l'Afrique du Sud,

la Colombie et le Kosovo, qui ont été touchées par des conflits sociaux ou le sont actuellement, accordent une grande importance à l'EPR car c'est un important facteur de cohésion sociale et de paix.

12. L'UNRWA s'emploie à éliminer tous les types de violence dans ses écoles et autres établissements d'enseignement, dans le cadre de divers programmes et activités. C'est ainsi que des spécialistes de l'éducation de rang élevé ont effectué des visites d'orientation et de suivi dans les écoles de l'Office en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza pour examiner les problèmes de la violence et des châtiments corporels avec plusieurs centaines d'enseignants, de parents et d'étudiants. À la suite de ces visites, un programme global intitulé « Des écoles sûres et stimulantes », comprenant 20 modules de formation aux méthodes éducatives promouvant des échanges interpersonnels pacifiques, a été mis en place à l'intention des cadres moyens et supérieurs, des enseignants et des étudiants. Le programme vise à mener une campagne pour éliminer les échanges violents et les châtiments corporels et est appliqué dans toutes les écoles de l'Office, dans ses cinq zones d'opération (Cisjordanie, bande de Gaza, Jordanie, Liban et République arabe syrienne). Les châtiments corporels ont en outre été interdits dans toutes les écoles de l'Office.

B. Activités visant à promouvoir un développement économique et social durable

13. L'UNESCO encourage le dialogue et la coopération internationale dans ses domaines de compétence afin de jeter les bases nécessaires pour permettre aux générations futures de vivre dans la paix et la prospérité. La coopération pacifique et les synergies peuvent être renforcées en mettant l'accent sur l'eau, le développement durable et la sécurité humaine au sens large. En raison de sa valeur symbolique dans toutes les cultures, l'eau a un pouvoir unificateur mais elle peut aussi causer des tensions et des conflits. C'est pourquoi l'UNESCO travaille avec les gouvernements pour examiner les questions touchant la prévention et le règlement des conflits liés à l'eau, dans le cadre de son projet intitulé « From Potential Conflict to Cooperation Potential ». En tant qu'organisme chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), l'Organisation met l'accent sur un enseignement global interdisciplinaire qui sensibilise, inculque les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer un développement durable et contribue à modifier les valeurs, les comportements, les modes de production et de consommation ainsi que les modes de vie.

14. La science joue un rôle important pour la coopération et l'échange entre les individus d'horizons culturels, de traditions et de tendances religieuses différents, notamment dans le contexte des efforts actuellement déployés pour promouvoir le développement durable. La science, en tant que patrimoine commun de l'humanité, a toujours favorisé le dialogue et la compréhension entre les scientifiques d'horizons culturels et religieux différents. On peut citer à titre d'exemple l'association mondiale des jeunes scientifiques, l'Israeli-Palestinian Science Organization, le programme SESAME (Synchrotron-light for Experimental Science and Applications in the Middle East) et le partenariat entre l'UNESCO et DaimlerChrysler à l'appui de l'initiative Mondialogo, qui encourage le dialogue interculturel sur les questions liées au développement durable à l'aide de concours scolaires, de prix décernés à des ingénieurs et d'un portail Internet interculturel.

15. Dans le cadre du suivi de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et en application des engagements pris au forum des jeunes organisé parallèlement à la réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action, l'UNESCO travaille avec différents groupes dans les petits États insulaires en développement pour promouvoir le développement durable. Dans le cadre du projet LINKS (systèmes de savoir locaux et autochtones dans une société mondiale), l'Organisation s'attache actuellement à répertorier les systèmes de savoir autochtones et à promouvoir leur transmission, ainsi qu'à établir un dialogue interculturel sur la recherche de nouveaux moyens de faire reconnaître et respecter ces systèmes étant donné leur contribution potentielle au développement durable. Par ailleurs, elle collabore avec l'Instance permanente sur les questions autochtones pour mettre en place des mécanismes et des méthodes permettant de faire connaître les systèmes de savoir traditionnels aux autres cultures. À cet égard, l'Organisation participe à plus de 15 projets de cartographie des ressources culturelles avec les communautés autochtones afin de leur donner les moyens d'influencer les décisions concernant leur propre développement.

16. Les jeunes sont l'un des groupes plus particulièrement visés par les efforts menés pour promouvoir le dialogue en général, et plus particulièrement sur le développement durable. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour promouvoir « YouthXchange », un projet d'éducation qui met l'accent sur les modes de consommation viables des jeunes. Le patrimoine mondial est l'un des thèmes mis en avant grâce à des projets tels que le projet de la Grande route de la Volga, qui encourage le dialogue entre les élèves des écoles secondaires du Réseau des écoles associées dans 16 pays traversés par la Volga. Le Forum des jeunes de l'UNESCO, qui fait partie intégrante des sessions de la Conférence générale de l'Organisation, réunit des jeunes du monde entier pour faire des recommandations à intégrer aux programmes et activités de l'Organisation. À la suite des recommandations adoptées par la quatrième réunion du Forum des jeunes de l'UNESCO, qui s'est tenue durant la trente-troisième Conférence générale en 2005, l'UNESCO organise, en coopération avec les commissions régionales et les principaux mouvements de jeunes, des forums régionaux sur les questions touchant l'éducation au service du développement durable et sur le dialogue entre les cultures et les religions pour assurer la paix.

17. L'UNICEF s'emploie activement à promouvoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et a assumé la présidence du comité interorganisations pour la Décennie en 2007. Il continue également à promouvoir la Décennie par l'intermédiaire de ses comités nationaux dans les pays industrialisés, en vue de promouvoir l'éducation au service du développement et de favoriser une meilleure compréhension des besoins des pays en développement en matière de financement aussi bien que de capacités.

18. L'UNICEF a appuyé la participation des enfants et des jeunes associés à des projets de sciences de la vie dans toutes les régions du monde au Forum des jeunes BioVision, qui s'est tenu à Lyon, en France, en mars 2007. Le Forum a permis aux enfants et aux jeunes de rencontrer des scientifiques de haut niveau, parmi lesquels figuraient des lauréats du prix Nobel et d'autres personnalités qui s'intéressent aux questions cruciales auxquelles est confronté le monde actuel dans le domaine des

sciences de la vie. L'objectif est de promouvoir le dialogue entre les générations, la compréhension mutuelle et le sens de citoyenneté mondiale dans ce domaine, en ce qui concerne notamment la santé, la nutrition et l'environnement.

C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme

19. Les objectifs et le cadre des activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont clairement exposés dans le plan d'action relatif à la première phase de la mise en œuvre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. L'UNESCO mène différentes activités à ce titre : assistance technique aux États membres pour formuler et appliquer des plans d'action nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et en Asie du Sud; étude cartographique sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam; appui aux pays ayant des besoins spéciaux (formation des enseignants en Mongolie, élaboration de politiques d'éducation intégratrices au Bangladesh et au Viet Nam, par exemple); élaboration d'outils pédagogiques sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui sont distribués aux enseignants du Réseau des écoles associées et aux ministères de l'enseignement dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest; publication et diffusion de directives sur l'intégration d'une démarche fondée sur les droits de l'homme dans l'éducation en Asie centrale; organisation d'ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités à l'intention du personnel du Réseau des écoles associées, des chaires UNESCO, des responsables gouvernementaux et des organisations de jeunes, ainsi que d'ateliers sur la médiation scolaire à l'intention des enseignants; promotion de l'échange d'informations par la création d'une alliance nationale pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; et formation de partenariats avec des organismes tels que l'UNICEF pour définir les principes directeurs d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

20. Outre la promotion de l'exercice de tous les droits de l'homme par le biais de l'éducation et de la formation, l'UNESCO appuie des activités de recherche dans le domaine des droits de l'homme visant à préciser la nature et la portée de l'application des droits de l'homme, ainsi que les principaux obstacles à l'exercice de ces droits. Parallèlement à la publication et à la diffusion à grande échelle d'études à ce sujet, l'organisation encourage la création de réseaux régionaux de recherche et d'élaboration de politiques pour mettre au point une intervention commune coordonnée permettant de faire face aux besoins régionaux et pour promouvoir la prise en compte des droits de l'homme dans l'élaboration des politiques. Ces réseaux réunissent des institutions nationales s'occupant des droits de l'homme, des centres de recherche, les chaires UNESCO et la communauté universitaire en général. On peut citer en particulier le réseau qui a été créé en Amérique latine avec la participation des bureaux de médiation dans 11 pays de la région. L'organisation s'efforce également de remédier aux problèmes liés aux migrations, tels que la traite des êtres humains, et encourage les interventions multidisciplinaires qui mettent l'accent sur les dimensions historiques, juridiques, politiques et socioculturelles.

21. L'UNICEF est foncièrement attaché à des méthodes de programmation fondées sur les droits de l'homme et œuvre, en collaboration avec l'UNESCO, à

l'élaboration du cadre de travail susmentionné pour la prise en compte des droits de l'homme, qui facilitera la création d'un réseau de partenaires pour la protection des droits de l'enfant. Le cadre de travail expose les principes et les méthodes d'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le secteur de l'éducation et doit servir à la fois d'outil théorique et d'outil de programmation. Il sera diffusé dans les pays et auprès des partenaires de développement, qui pourront s'en inspirer pour mettre en œuvre leurs politiques, leurs plans et leurs programmes en matière d'éducation de base. Toutes ces activités vont dans le sens des objectifs en matière d'éducation pour tous que les deux organismes se sont fixés ainsi que des objectifs en matière d'éducation primaire pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement établis pour l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes.

22. En vue d'engager un dialogue international sur la transformation des budgets et des politiques budgétaires nationaux en instruments pour la réalisation des droits de l'homme, l'UNICEF a accueilli une conférence sur le thème « Envisager le budget comme un instrument de défense des droits de l'homme », au cours de laquelle des représentants d'autres organismes des Nations Unies, des États membres et des organisations non gouvernementales ont examiné les moyens d'envisager le budget comme un instrument politique axé sur les droits de l'homme.

23. Ces 10 dernières années, l'OMS a consacré une grande attention à la violence en tant qu'important problème de santé publique, en particulier dans le cadre de la campagne mondiale qui prévoit des activités tendant à prévenir la violence en sensibilisant l'opinion au problème de la violence, en mettant en exergue le rôle crucial que la santé publique peut jouer pour remédier à ses causes et à ses conséquences et en encourageant l'adoption de mesures en ce sens à tous les niveaux de la société. En octobre 2006, l'organisation a fourni un appui au Secrétaire général de l'ONU pour l'étude sur la violence à l'encontre des enfants (voir A/61/299) et le Rapport mondial publié parallèlement². En collaboration avec l'UNICEF et d'autres entités, elle aide les États membres à appliquer les recommandations faites dans le rapport. À cet égard, l'OMS et la Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants ont publié *Preventing Child Maltreatment: A Guide to Taking Action and Generating Evidence*³, un guide destiné à aider les gouvernements à élaborer et exécuter des programmes de prévention des mauvais traitements envers les enfants qui peuvent avoir des conséquences irrémédiables, ainsi qu'à évaluer l'impact de ces programmes. Ce guide aide également à concevoir et mettre en œuvre des programmes de prévention ainsi qu'à les évaluer, et il attire l'attention sur les éléments importants à considérer pour détecter les cas de mauvais traitement envers les enfants et lutter contre ces pratiques. Par ailleurs, des interlocuteurs chargés de la prévention de la violence ont été désignés dans plus d'une centaine de ministères de la santé et 18 pays ont produit des rapports nationaux sur la violence et la santé. Pour aider les ministères de la santé à préciser leur rôle et leurs responsabilités en matière de prévention de la violence et des traumatismes, l'OMS a publié le document intitulé *Preventing Injuries and Violence: A Guide for Ministries of Health*⁴.

24. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UNRWA a conçu des outils pédagogiques, élaboré des programmes d'enseignement et des manuels scolaires, organisé une formation à l'intention des formateurs et encouragé l'échange d'informations dans ses cinq domaines d'intervention. Les matériels suivants ont

ainsi été produits : des livres de contes à l'intention des élèves sur les concepts fondamentaux de droits de l'homme; un CD qui contient des activités d'apprentissage par l'Internet pour les élèves, des guides pédagogiques et des programmes de formation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; une revue sur les droits de l'homme, que les élèves et les directeurs d'établissement dans toutes les zones d'intervention de l'Office ont aidé à élaborer; et un site Web destiné à diffuser des informations sur le programme de l'Office en matière de droits de l'homme.

25. Les mesures prises par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour promouvoir les droits fondamentaux sont inspirées par la Déclaration des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui lui servent également de base d'élaboration de ses programmes au niveau des pays. UNIFEM s'efforce de faire en sorte que ses programmes et ses efforts de promotion soient régis par les normes et principes relatifs aux droits de l'homme. Le Fonds exécute par exemple un programme quadriennal (2004-2008) en vue de renforcer l'application de la Convention en Asie du Sud-Est. Le programme a pour objet de faciliter l'exercice des droits fondamentaux des femmes dans cette région par une application plus effective des dispositions de la Convention dans sept pays : le Cambodge, l'Indonésie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Timor-Leste et le Viet Nam.

26. UNIFEM poursuit son action pour la stricte application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (« Les femmes, la paix et la sécurité »), dans laquelle le Conseil demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. À cet égard, le Fonds collabore avec le Conseil et suit ses travaux, et il fournit des conseils techniques aux gouvernements et aux partenaires de la société civile, au siège et sur le terrain, en vue de renforcer la responsabilisation dans les domaines concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment la justice en période de transition, la réforme du secteur de la sécurité et les différentes formes de violence sexiste.

D. Activités visant à assurer l'égalité entre les sexes

27. Le renforcement des capacités par une formation à la prise en compte des sexospécificités est l'un des principaux moyens de faciliter l'évolution des comportements et les changements institutionnels nécessaires à une prise en compte effective du principe d'égalité entre les sexes. En 2005, l'UNESCO a lancé un programme de renforcement des capacités et de formation à la prise en compte des sexospécificités, obligatoire pour l'ensemble du personnel, afin d'améliorer la compréhension de la problématique hommes-femmes et des questions d'égalité entre les sexes et pour intégrer l'autonomisation des femmes et une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes. Quatre secteurs de programmation ont reçu une formation jusqu'à présent, ainsi que les fonctionnaires hors siège en Amérique latine et en Afrique. Une formation spéciale est dispensée à l'intention du personnel du Programme Iraq de l'UNESCO à Amman afin d'assurer la prise en compte systématique du principe d'égalité entre les sexes dans les situations de conflit et d'après conflit.

28. L'UNESCO soutient l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité par les activités suivantes :

a) Sensibilisation de l'opinion aux droits fondamentaux des femmes et promotion du respect de ces droits par la diffusion à l'échelle mondiale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) Utilisation de données ventilées par sexe et analyse des sexospécificités pour mettre en lumière les effets différents des politiques sur les femmes et sur les hommes, mais aussi pour inviter les femmes à faire part de leur expérience;

c) Organisation de conférences et d'autres activités pour promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité;

d) Création et renforcement de la volonté politique d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, notamment par le biais de deux nouvelles initiatives : le partenariat mondial entre l'UNESCO et le Sony Ericsson Women's Tennis Association (WTA) Tour pour faire progresser l'égalité entre les sexes et promouvoir l'accès des femmes à des rôles dirigeants dans tous les secteurs de la société; et les Ambassadrices de bonne volonté de l'UNESCO, pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes tant au sein de l'organisation que dans les États membres;

e) Mise en œuvre de projets pour analyser les institutions socioculturelles, les lois, les normes et les pratiques faisant obstacle à l'égalité, par le biais d'une série d'études qui examinent le droit de la famille au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les comparent avec les instruments internationaux;

f) Contribution à la promotion de la participation des femmes au processus de paix et de sécurité au niveau institutionnel dans les pays sortant d'un conflit par la création de centres de recherche et de documentation sur les femmes (le premier centre a été inauguré en Palestine en janvier 2006; un autre centre est actuellement mis en place en République démocratique du Congo pour desservir la région des Grands Lacs en Afrique, et un troisième a été proposé pour l'Iraq);

g) Promotion de la participation des femmes à la recherche scientifique dans le cadre du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science.

29. La violence à l'encontre des femmes est de plus en plus reconnue dans le monde comme un important problème de santé publique. L'OMS met en place avec d'autres partenaires un mécanisme permettant d'identifier les mesures de prévention de la violence à l'encontre des femmes qui peuvent être intégrées aux activités de prévention du VIH, et de calculer le coût de ces mesures. Une consultation sur la violence à l'égard des femmes dans les services de dépistage du VIH et de conseil à ce sujet a été organisée en 2006 et les recommandations et bonnes pratiques dégagées à cette occasion ont fait l'objet d'un rapport. L'OMS réunit également le groupe de travail de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida chargé de la violence à l'encontre des femmes afin de promouvoir les activités de sensibilisation et de communication sur les liens entre la violence à l'encontre des femmes et le VIH/sida.

30. En mai 2007, l'OMS a convoqué une réunion d'experts internationaux sur la prévention primaire des violences sexuelles et des violences infligées aux femmes par leur partenaire intime afin de faire progresser ses travaux dans ce domaine. Les

experts ont examiné les données les plus récentes sur l'efficacité des mesures prises pour prévenir de nouveaux cas de violence de ce type et ils ont identifié des activités et des produits qui permettraient à l'organisation de promouvoir la prévention primaire à l'échelon mondial et dans les pays. Au cours de l'année prochaine, l'organisation élaborera un cadre conceptuel pour orienter les efforts de prévention primaire ainsi que des outils de sensibilisation des responsables dans ce domaine.

31. L'UNICEF est l'organisme chef de file de l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui appuie la prise en main du développement par les pays et vise à influencer sur les décisions et les investissements afin que les politiques, plans et programmes éducatifs nationaux assurent l'équité et l'égalité entre les sexes. L'objectif de l'initiative revêt une importance cruciale pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes, la justice sociale et le développement économique, qui sont autant de préalables à l'édification et au maintien de la paix sociale. L'initiative est mise en œuvre au Soudan, au Burundi, en Sierra Leone, en Érythrée, en Guinée, au Rwanda, en Thaïlande et en Ouganda, où des missions de maintien de la paix et des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies sont en cours.

32. La cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme a été consacrée à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des fillettes. Afin de permettre aux jeunes d'exprimer leurs vues, l'UNICEF a invité 18 jeunes de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Guatemala, de la Jordanie, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Népal, des Philippines et de la Zambie à participer à la session. Au nom de l'équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et un petit groupe de travail composé de membres de l'équipe (UNESCO, UNICEF, ActionAid International, Irish Aid) ont organisé une manifestation en marge de la session de la Commission le 28 février 2007, sur le thème « L'éducation permet aux filles d'être mieux armées contre le VIH et le sida » afin de présenter de nouveaux éléments faisant clairement apparaître le lien entre l'éducation des filles et la prévention du VIH et du sida.

33. L'initiative du FNUAP pour les femmes, la paix et la sécurité est axée sur le suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Fonds a toujours reconnu l'expérience distincte des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit, et non seulement il répond aux besoins des femmes dans le domaine de la santé en matière de procréation, mais aussi il mène des interventions liées à la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit. À cet égard, il a formulé une stratégie d'intégration des sexes dans les situations de conflit qui comporte un volet de renforcement des capacités des organisations non gouvernementales destiné à les doter des compétences nécessaires pour participer au processus de consolidation de la paix. Il a organisé plusieurs séminaires de formation nationaux et internationaux à l'intention des organisations non gouvernementales pour leur faire mieux comprendre les situations de conflit et la nécessité d'associer les femmes à la reconstruction dans le contexte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

34. UNIFEM s'emploie à assurer l'égalité entre les sexes dans toutes les activités menées dans ses quatre principaux domaines d'intervention (lutte contre la

féménisation de la pauvreté et l'exclusion; promotion de l'égalité entre les sexes dans la gouvernance démocratique et le relèvement après les conflits; élimination de la violence à l'encontre des femmes; et enrayerement de la propagation du VIH/sida) en encourageant la formation de partenariats efficaces entre les gouvernements et la société civile, ainsi que les organismes des Nations Unies et les partenaires du secteur privé pour promouvoir le changement. Dans toutes ses activités, UNIFEM adopte une démarche globale qui lie les cadres normatifs et juridiques à la réforme des institutions pour opérer des changements en faveur de la femme. Cette approche englobe des activités visant à : a) formuler et appliquer des lois et des politiques promouvant l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes; b) renforcer la capacité des institutions d'allouer des ressources et d'établir des mécanismes de responsabilisation pour garantir l'exécution; c) renforcer la capacité des défenseurs de l'égalité entre les sexes de suivre les progrès réalisés et de mobiliser l'opinion pour faire changer les choses; et d) mettre fin aux pratiques et aux attitudes préjudiciables qui perpétuent l'inégalité entre les sexes dans le monde.

35. UNIFEM s'emploie à fournir une assistance technique à la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes au niveau national, afin de permettre aux gouvernements de lutter contre les inégalités entre les sexes et l'exclusion en examinant et en modifiant les processus budgétaires et financiers de façon à réaliser l'égalité entre hommes et femmes. L'objectif d'UNIFEM est de faire en sorte que les enseignements tirés de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes dans des pays comme le Mozambique et le Sénégal puissent être appliqués dans les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Au Mozambique, l'initiative facilite le dialogue entre les organisations féminines, le Ministère des finances et le Ministère du plan et du développement. Elle a également appuyé un processus participatif pour définir les priorités en matière d'inégalité entre les sexes et recommander leur inclusion dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Au Sénégal, l'initiative a permis de créer des partenariats avec le groupe de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté au Ministère des finances et au Ministère de la famille et de la solidarité nationale. Grâce à la forte mobilisation des organisations féminines, des défenseurs des droits des femmes dans les organismes des Nations Unies ainsi que des partenaires nationaux, un certain nombre d'indicateurs de la condition féminine ont été adoptés d'un commun accord et incorporés dans le document de stratégie du pays pour la réduction de la pauvreté. UNIFEM a forgé un partenariat avec le Ministère de l'intérieur pour intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans la réforme du code de la décentralisation et une étude a été réalisée pour mettre en lumière les lacunes de la législation actuelle en matière d'égalité des sexes et faire des recommandations tendant à mieux intégrer les questions concernant les femmes dans la nouvelle loi sur la décentralisation.

E. Activités visant à encourager la participation démocratique

36. L'UNESCO soutient la gouvernance démocratique et la participation de la population dans les pays en développement, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, en : formant les journalistes et les professionnels des médias, notamment les femmes journalistes, à des techniques de reportage non partisans et indépendantes dans les zones de conflit; favorisant la création des conditions nécessaires à la constitution de médias indépendants en fournissant des conseils spécialisés aux autorités nationales qui cherchent à adapter leurs textes de loi sur les médias aux

normes de liberté d'expression, de paix et de tolérance reconnues sur le plan international; et aidant les médias à rendre compte des élections.

37. Dans le cadre de son programme sur la promotion de l'application des normes et de l'indépendance de la rédaction dans le service public de l'audiovisuel, l'UNESCO a soutenu le projet ERNO de centre d'échange d'informations pour intensifier la coopération des services publics de radiodiffusion en Europe du Sud-Est et améliorer ainsi à la fois la compétence des journalistes de télévision et la qualité des nouvelles. L'objectif de l'ERNO est de renforcer la démocratie et la paix en Europe du Sud-Est par le biais des services publics télévisuels. Dans les pays lusophones, l'UNESCO aide à créer un centre d'échange d'informations télévisuelles entre les services publics de radiodiffusion afin d'intensifier la coopération et d'accroître leurs moyens techniques.

38. En juin 2006, le Conseil d'administration de l'UNICEF a adopté une stratégie pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme qui souligne que les jeunes doivent participer activement au processus de transition après les crises. Afin de rendre cette stratégie opérationnelle, le Service du développement et de la participation des adolescents et le Service de la transition au siège de l'UNICEF ont élaboré un instrument type spécialement adapté aux jeunes qui se trouvent dans des situations de transition suivant les crises; cet instrument permettra d'évaluer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs capacités potentielles afin d'obtenir des informations qui seront utilisées pour élaborer les plans nationaux de sensibilisation et de développement. Il s'agit d'intégrer cet instrument, totalement ou en partie, dans les modes d'évaluation et de planification actuellement utilisés par les organisations internationales et nationales dans les situations de transition suivant les crises. Pour encourager la participation citoyenne des jeunes, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est a organisé à Bangkok une réunion sur ce sujet qui a permis de s'entendre sur des messages clefs et des propositions concrètes. Ces messages ont été adressés aux gouvernements de la région et inclus dans la déclaration officielle de la huitième Consultation ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, qui a eu lieu à Nadi (Fidji) en mai 2007.

39. UNIFEM a soutenu la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et fait en sorte qu'il soit tenu compte des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les institutions et les processus concernant le règlement de différends, la consolidation de la paix et la gouvernance. Il a mis à profit sa position privilégiée pour jouer un rôle fédérateur, servir d'intermédiaire et construire de nouveaux partenariats ainsi que pour appuyer les mouvements et organisations qui défendent les droits des femmes. Il a aussi renforcé les organisations de femmes en créant des lieux sûrs où elles peuvent développer leurs compétences et élaborer des stratégies.

40. Dans le cadre du programme d'UNIFEM sur l'égalité des sexes et la gouvernance, l'UNICEF a accueilli à Nairobi, en mai 2007, une conférence nationale destinée aux femmes qui aspirent à devenir parlementaires. Pour la première fois dans l'histoire du Kenya, plus de 300 femmes parlementaires, ou qui aspirent à le devenir, représentant des horizons divers, des partis politiques différents et venues de tout le pays, se sont réunies pour déterminer les stratégies qui permettraient d'élire une masse critique de femmes au parlement.

41. UNIFEM a lancé une initiative de deux ans destinée à aider les femmes, au sein de leurs communautés, à consolider la paix et à empêcher les violences sexuelles pendant et après les conflits. Ce programme intitulé « Supporting women's engagement in peacebuilding and preventing sexual violence in conflict: community-led approaches » a été mis en route au cours d'un atelier qui s'est tenu à Lira (Ouganda) en avril 2007; il est financé par un don de 6,5 millions de dollars des États-Unis du Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'initiative portera sur six pays en situation de conflit et d'après conflit, à savoir l'Afghanistan, Haïti, le Libéria, l'Ouganda, le Rwanda et le Timor-Leste, qui représentent des contextes de conflit et d'après conflit très divers avec des possibilités et des difficultés particulières. Les engagements pris dans le cadre des partenariats et des stratégies concerneront des domaines variés, par exemple l'intégration des femmes dans les processus de paix officiels, ou leur participation au maintien de l'ordre dans les quartiers, aux travaux des autorités coutumières ou traditionnelles et à l'appui de services destinés aux survivants.

F. Activités visant à favoriser la compréhension, la tolérance et la solidarité

42. Afin de faire progresser les travaux de l'UNESCO visant à promouvoir un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, le Conseil exécutif de l'UNESCO, à ses cent soixante-quatorzième et cent soixante-quinzième sessions, a adopté un plan d'action destiné à améliorer la compréhension mutuelle et la reconnaissance de la diversité culturelle, ethnique et linguistique. Cinq grands thèmes ont été retenus : promouvoir la compréhension mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse; créer un cadre de valeurs communes; améliorer la qualité de l'éducation et inculquer les valeurs fondamentales; s'opposer à la violence et à l'extrémisme; et encourager le dialogue en vue du développement durable. L'Organisation s'emploie à mettre en œuvre ce plan d'action en réunissant des experts et des professionnels qui examinent les principes, les pratiques et les difficultés du dialogue interculturel et interconfessionnel. On peut citer à titre d'exemples :

a) Un séminaire sur le thème « Le dialogue interculturel et ses nouveaux enjeux » qui a eu lieu en juin 2006 et a réuni des musiciens, des archéologues, des historiens, des sociologues, des écrivains et des urbanistes pour analyser le contenu des débats actuels sur le dialogue interculturel, et le rôle de la ville en tant que lieu de dialogue et de diversité;

b) Un séminaire international sur le thème « Dialogue des cultures et des civilisations : une passerelle entre les droits de l'homme et les valeurs morales », organisé au siège de l'UNESCO en mars 2007 par le Forum public mondial « Dialogue des civilisations »;

c) Une réunion d'experts sur le thème « Pour une intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques du développement durable », qui s'est tenu au siège de l'UNESCO en mai 2007, afin de traduire les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel en propositions d'action notamment dans le domaine de l'éducation.

43. Les déclarations et les communiqués finals adoptés à ces diverses réunions montrent la nécessité de renforcer les aspects éducatifs et pédagogiques du dialogue interculturel et interconfessionnel. L'UNESCO s'est beaucoup intéressée au rôle important que jouent l'éducation et les médias dans le changement des mentalités et des comportements. Parmi les initiatives récentes figurent la campagne sur le thème « Rompre le silence » organisée conjointement par le projet de la Route de l'esclave et le Réseau des écoles associées, la révision des manuels scolaires afin de réduire les stéréotypes et la discrimination (projet de la Route de l'esclave et Programme Méditerranée), la production d'outils pédagogiques destinés à promouvoir la compréhension mutuelle entre différentes communautés religieuses (programme relatif au dialogue interconfessionnel) et le renforcement de la compréhension interculturelle par le biais du réseau des chaires UNESCO de dialogue interconfessionnel visant cet objectif.

44. Étant donné que le dialogue interculturel et la diversité culturelle sont indissociables et interdépendants, l'Organisation promeut la diversité culturelle : en aidant les États membres à améliorer leurs textes de loi, leurs politiques et leurs pratiques relatifs au patrimoine culturel national; en s'employant à protéger, à restaurer et à sauvegarder le patrimoine grâce à des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de normalisation; et en développant des industries culturelles durables. Sur le plan international, l'année 2006 a été marquée par l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui assure une protection juridique au patrimoine culturel vivant.

45. L'UNICEF s'évertue à promouvoir la paix et la tolérance en Tchétchénie en organisant des colonies de vacances pour 1 000 enfants et jeunes et en formant 300 éducateurs; fournit un appui à des groupes de formateurs itinérants qui s'adresseront à 200 000 élèves et enseignants; aide à finaliser, à publier et à diffuser une encyclopédie de la paix et de la tolérance; révisé un manuel sur la paix et la tolérance destiné aux enseignants et aux formateurs des organisations non gouvernementales et le distribue à 200 professionnels; soutient le Théâtre des enfants pour la paix; soutient l'organisation d'un réseau de clubs de volontaires dont bénéficieront 10 000 enfants et adolescents; et organise une conférence à l'intention de 200 experts et pédagogues qui confronteront leur expérience en matière de paix et de tolérance.

G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information

46. L'UNESCO a continué d'aider à mettre en place un environnement favorisant la liberté de la presse dans plus d'une douzaine de zones d'après conflit et de pays en transition (des exemples étant les pays suivants : Afghanistan, Angola, Burundi, Iraq, Libéria, Népal, pays des Balkans, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan). Au Népal, elle a fourni une assistance technique pour développer le principe de la liberté d'expression au cours de la phase qui a conduit à l'accord de paix global dans lequel cette notion a été intégrée. En Somalie, un projet de programme international pour le développement de la communication a facilité la création du Forum pour la liberté d'expression en Somalie, qui réunit l'Union nationale des journalistes somaliens et quelque 40 groupes de la société civile et associations de défense des droits de l'homme de tout le pays. En Iraq, des journalistes, des membres du parlement et des responsables

gouvernementaux sont parvenus à un accord sans précédent sur les mesures à prendre pour protéger et promouvoir la liberté d'expression et le pluralisme des médias dans ce pays, au cours d'une grande conférence internationale qui a eu lieu au siège de l'UNESCO en janvier 2007. En ce qui concerne Israël et la Palestine, un premier atelier pilote de formation au journalisme pour la paix a été organisé en Suisse en 2006 sous le patronage de l'UNESCO et de l'Institut Lassale. Des journalistes chevronnés représentant les deux parties ont participé à cette formation au journalisme pour la paix dispensée par deux conseillers européens et ont élaboré 10 mesures pratiques destinées à améliorer la qualité du journalisme, à atténuer les idées préconçues sur l'ennemi et à envisager des solutions.

47. L'UNESCO s'efforce de réduire la fracture numérique et de fournir un accès universel à l'information et aux connaissances, grâce au programme Information pour tous. Dans le cadre de ce programme, l'Organisation a aidé les États membres à élaborer des cadres juridiques et politiques propres à promouvoir l'accès universel à l'information. Elle a également pris des mesures pour donner suite aux résultats des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information. Au niveau local, elle a élargi l'accès à la société mondiale du savoir, en particulier pour les femmes et les jeunes, en s'appuyant sur ses centres de communication multimédias, qui mettent l'information, la communication et le savoir à la disposition des pauvres, pour qu'ils puissent améliorer leurs conditions de vie. L'UNESCO appuie plus d'une cinquantaine de ces centres, notamment en Angola, dans la région des Grands Lacs, au Moyen-Orient, au Timor-Leste et en Afghanistan, où elle contribue ainsi à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

48. L'UNICEF mène dans plus de 30 pays des activités relatives aux mines. En Tchétchénie, elles ont consisté à intervenir dans les écoles, auprès des médias, des enseignants, des conseillers et des professionnels pour les sensibiliser au danger des mines; à créer des centres de loisirs pour jeunes qui accueillent chaque jour, dans un environnement sûr et spécialement adapté, environ 700 enfants qui ont perdu des membres; à fournir des prothèses à environ 250 enfants et à leur faciliter l'accès à des soins médicaux appropriés; et à soutenir l'action du bureau du médiateur chargé de surveiller et de protéger les droits des enfants.

49. Un accord historique entre le Front de libération islamique moro et l'UNICEF a mis fin aux hostilités. Les travailleurs humanitaires ont ainsi pu mener une campagne sur le thème « Days of Peace » dans les zones de conflit des Philippines afin de fournir à des familles vivant dans 700 villages isolés des services de vaccination et d'autres services sanitaires essentiels – ce qui était impossible auparavant en raison des conflits dans le sud des Philippines.

50. Pour promouvoir la paix et la sécurité internationales en encourageant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, l'UNESCO a consulté un certain nombre de partenaires effectifs ou potentiels et d'organisations, de manière à favoriser une démarche globale sans exclusive et à identifier les possibilités d'actions communes et de partenariats. C'est ainsi qu'elle s'est engagée à promouvoir le dialogue entre les dirigeants politiques des pays d'Europe du Sud-Est qui s'efforcent de parvenir à une vision commune de l'avenir fondée sur la

coopération internationale. Elle a aidé à organiser une série de réunions régionales qui se sont tenues à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine) en 2003, à Tirana en 2004, à Varna (Bulgarie) en 2005, à Opatija (Croatie) en 2006 et à Bucarest en juin 2007. Lors de la réunion au sommet qui a eu lieu récemment à Bucarest, des chefs d'État et d'autres dirigeants d'Europe du Sud-Est se sont engagés à approfondir la coopération culturelle entre les pays de la région; à cette fin, ils appuieront des mesures destinées à protéger et à promouvoir la diversité culturelle, afin de mettre en place comme il se doit des projets internationaux intégrés et de mettre en œuvre des stratégies conceptuelles et opérationnelles pour l'inventaire, la conservation et l'enrichissement du patrimoine culturel matériel et immatériel.

51. Au niveau régional, afin de promouvoir l'intégration régionale en Afrique, l'UNESCO a participé à la sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Khartoum, janvier 2006), qui était consacrée à l'éducation et à la culture et au cours de laquelle elle a signé avec l'Union africaine un accord définissant des domaines de coopération communs.

52. Conformément au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et à son Programme d'action, et en coopération avec l'Alliance des civilisations, l'UNESCO continuera de rechercher des engagements interinstitutions novateurs et d'envisager des initiatives avec des partenaires à tous les niveaux, notamment des activités visant à renforcer le dialogue interconfessionnel. Pour ce qui est des politiques générales, l'Organisation s'attache tout particulièrement à renforcer sa coopération avec l'Alliance des civilisations. Le Directeur général de l'UNESCO a participé aux deux dernières réunions du Groupe de haut niveau créé par l'Alliance, au cours desquelles il a décrit la démarche et l'expérience de l'Organisation en matière de dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples. L'UNESCO s'efforce d'aligner ses travaux⁵ sur les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de haut niveau⁶ qui a été soumis à l'Assemblée générale en novembre 2006.

53. En outre, l'UNESCO participe et contribue à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale du Secrétaire général dans le cadre de l'équipe spéciale chargée de la lutte contre le terrorisme qui a été créée à la suite de l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Dans sa résolution 60/288 sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, dans le plan d'action annexé à cette résolution, a encouragé l'UNESCO à jouer un rôle clef notamment par la promotion du dialogue et la prévention de la diffamation des croyances ainsi que par la promotion d'une culture de paix, de justice et de développement humain grâce au dialogue interconfessionnel et au dialogue entre les civilisations. À titre de suivi de la stratégie, l'UNESCO a aidé l'équipe spéciale à élaborer un manuel en ligne de lutte contre le terrorisme, qui aidera les États Membres, le personnel des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales accréditées à avoir accès aux ressources des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme et à trouver des interlocuteurs appropriés. L'UNESCO a participé au colloque sur les moyens de faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui a été organisé à Vienne en mai 2007 afin de susciter l'action mondiale nécessaire pour faire mieux connaître la Stratégie et promouvoir sa mise en œuvre, et afin de définir des mesures propres à aider les États membres à cet égard.

III. Rôle de la société civile

54. L'UNESCO encourage la société civile à intensifier les efforts qu'elle déploie pour promouvoir une culture de paix. En 2006, dans le cadre des manifestations destinées à commémorer la Journée internationale de la paix, elle a organisé la cérémonie de remise du Prix de l'éducation pour la paix et une table ronde sur le thème de La culture de paix aujourd'hui, afin de rendre hommage au juge sri-lankais Christopher Gregory Weeramantry qui a soutenu la notion et la culture de paix, et à la Fundación para la Reconciliación, laquelle a reçu une mention spéciale.

55. Pour promouvoir la culture de paix, l'UNESCO a aussi collaboré avec des organisations non gouvernementales qui s'occupent des jeunes (260 jeunes ont échangé des messages et des objets de paix au siège de l'UNESCO en décembre 2006 au cours de l'opération Lumière de Bethléem, organisée en collaboration avec des associations du Mouvement scout mondial) et avec le Centre UNESCO de Turin (Italie) (30 jeunes ont présenté leurs projets au siège de l'UNESCO en novembre 2006). L'UNESCO et la Goi-Peace Foundation ont soutenu le Concours international de rédaction 2007 destiné aux jeunes sur le rôle des médias et des techniques de l'information et des communications dans l'édification d'un monde tourné vers la paix.

56. Afin de mettre en lumière la contribution des femmes au processus de consolidation de la paix, une table ronde internationale de haut niveau sur les femmes qui œuvrent en faveur de la paix a été organisée au siège de l'UNESCO, lors de la Journée internationale de la femme, et a réuni des femmes de renom œuvrant pour la paix. À la suite de ce débat, les participantes ont signé une déclaration des femmes œuvrant pour la paix qui demandait à l'UNESCO de continuer à soutenir et à promouvoir la pleine participation des femmes aux processus de paix, déclaration qui a été transmise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies⁷.

IV. Dispositif de communication et d'information

57. L'UNESCO a continué à recueillir et à diffuser des informations sur les contributions à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), par l'intermédiaire du site Web consacré à la culture de la paix. Ce site a été créé durant l'Année internationale de la culture de la paix (2000) pour servir de centre d'échange sur les activités menées dans le cadre de la Décennie ainsi que de centre de documentation fournissant des outils qui aident à mieux promouvoir la culture de paix.

V. Conclusions et recommandations

58. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies sont invités à continuer d'axer leurs programmes sur les divers aspects de la culture de paix, notamment au niveau des pays.

59. Les États Membres, eux, sont invités à prendre les dispositions suivantes :

a) Commémorer, le 21 septembre, la Journée internationale de la paix comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, conformément à la résolution 55/282 de l'Assemblée générale;

b) Appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations⁶;

c) Dans le domaine de l'éducation, intensifier les efforts pour élaborer des programmes d'études, des manuels et des activités qui enseignent la tolérance culturelle et religieuse;

d) Permettre aux communautés marginalisées d'avoir accès aux technologies de la communication et de l'information afin d'assurer la libre circulation des idées de manière que toutes les cultures et tous les peuples puissent s'exprimer et se faire connaître;

e) Exhorter les médias, internationaux et nationaux, à soutenir la campagne mondiale en faveur d'une culture de la paix et du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Notes

¹ La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée (OIT, Genève, 2006).

² L'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants était une initiative commune directement soutenue par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNICEF et l'OMS. Le rapport a été publié par l'ONU à Genève en 2006.

³ Publié par l'OMS en coopération avec la Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants (Genève, 2006).

⁴ OMS, Genève, 2007.

⁵ Une liste des conférences et publications de l'UNESCO concernant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples peut être consultée à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/unesco/ev.php?URL_ID=37085&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&RELOAD=1176729915.

⁶ *Alliance des civilisations : rapport du Groupe de haut niveau, 13 novembre 2006* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.I.11).

⁷ Le texte de cette déclaration peut être consulté à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/unesco/ev.php?URL_ID=37807&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1179485045.